UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

FACULTÉ DE DROIT & DE SCIENCE POLITIQUE

**PLAQUETTE DE TD**

**DE DROIT FISCAL**

LICENCE 2 DROIT GROUPE « A »

4ème séance de TD

**DMTO-SUCCESSIONS-DONATIONS**

**2021**

Monsieur et Madame Rostopchine ont deux fils :

Philippe et Frédéric.

Ils sont mariés sous le régime de la communauté et partagent tous leurs biens à 50-50.

Madame Rostopchine décède le 02/08/2017.

Lors du décès de Madame, Monsieur Rostopchine a opté pour l’usufruit des biens composant la succession.

Patrimoine des époux : une maison à Béziers valant 213 000 euros en pleine propriété et une maison à Valras-Plage d’une valeur de 160 000 euros en pleine propriété.

Une donation-partage a eu lieu le 24 juin 2018 devant Maître VIDAL, notaire à Béziers à ses deux enfants de la maison à Valras-Plage d’une valeur de 160 000 euros en pleine propriété. Monsieur donne la moitié en pleine propriété et la moitié en usufruit = valant 104 000 euros. Attribution de la maison à Philippe. Frédéric reçoit une somme de 104 000 euros pour sa part.

Monsieur Rostopchine décède à son tour le 17/02/2019.

Succession

Maison de Béziers valant 213 000 euros en pleine propriété détenue pour la moitié car bien commun.

Inventaire du mobilier réalisé par Maître VIDAL, notaire à Béziers le 8 octobre 2019 pour 1 500 euros.

Une voiture BMW pour 20 697 euros.

Comptes bancaires 70 712,28 euros.

Actif brut = 199 409,28

Passif :

1°) Facture gaz (*prorata temporis*) 131,14

2°) Facture EDF 37,96

3°) Assurance voiture (*prorata temporis*) 67,81

4°) Facture d’eau (*prorata temporis*) 26,83

5°) Frais funéraires (forfait) 1 500,00

Soit total Passif =1 763,74

Assurance vie souscrite par le défunt le 05/09/2011 au profit de ses deux enfants par parts égales

Primes versées à compter du 70ème anniversaire du défunt = 156 000 euros

Naissance du défunt 06/09/1941

Montant taxable pour l’assurance vie = 125 500 euros (156 000 – 30 500 d’abattement)

L’abattement légal de 100 000 a été épuisé lors de la donation partage.

Y-a-t-il des droits de succession et si oui de quel montant ?

Calculez les différentes étapes des droits de succession en indiquant les arguments de votre raisonnement juridique et fiscal ainsi que les références du CGI. Utilisez les documents figurant sur la plateforme Moodle dans le cours de Droit Fiscal avec la leçon n° 4 sur l’imposition du patrimoine (schéma de la fiscalité, guide pour les notaires, 52 pages). Le texte de la leçon 4 a été mis en ligne à votre intention.